

2014 11 28 COLLECTIF INFO 23

Chers amis naturistes,

Il nous semble important de faire le point sur un certain nombre de sujets avant la fin de cette année.

Le COLLECTIF redevance 2015 regroupe des titulaires de droit de jouissance qui refusent l'augmentation non justifiée de la redevance et la modification unilatérale du contrat qui nous lie à Euronat SAS.

Le vote qui vient d'intervenir au sein de l'association IFE-AIDE a montré officiellement un écart de quatre voix entre ceux des adhérents de cette association qui approuvaient son président et ceux qui ont refusé le projet de protocole préparé conjointement par les responsables d' Euronat et de l'association.

Le moins que l'on puisse dire est que le processus démocratique n'a pas été respecté, nombre d'adhérents n'ayant pas reçu le matériel de vote, d'autres ayant été écartés alors même qu'ils étaient à jour de leur cotisation et qu'ils possèdent les preuves de leur adhésion à l'association (date de débit de la cotisation, mail de bienvenue de la part du trésorier etc.). Le résultat annoncé est donc, dans tous les cas, erroné.

C'est sans grande importance car comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, **le président de l'association IFE-AIDE n'engage que lui-même...** Nos contrats avec Euronat sont individuels et personnels, **c'est donc bien chacun d'entre nous qui devra donner son accord ou non à quelque modification que ce soit !**

C'est l'une des raisons pour lesquelles **nous avons décidé de ne pas créer une association:** si l'association IFE-AIDE ne peut représenter les propriétaires/titulaires d'un droit de jouissance, alors une autre association ne le pourrait davantage... Et de créer de la concurrence entre deux associations profiterait à qui ?

Un certain nombre d'entre nous se battent depuis le début du mois de mai 2014, ils ont appris à se connaître, engrangé des informations indispensables, rencontré des juristes et communiqué de leur mieux.

Aujourd'hui, il nous apparait indispensable de mieux structurer ce mouvement spontané, informel, fort et déterminé. Aussi, nous avons engagé la formation d'un cercle de réflexion (à l'identique d'un conseil d'administration) ainsi qu'une d'une petite structure « exécutive ».

Au sein du cercle de réflexion, certains ont accepté des responsabilités comme par exemple Francine Lagrange qui assure le secrétariat général depuis le début de l'aventure, Michel Goignard qui gère les fichiers et la communication directe, Armand Peront qui assume le rôle de trésorier, Alice Krieger et Andrea Wiczorek qui traduisent inlassablement les textes, , Jean Alzieu, Denis Bouzon, Sylvain Claudot, Jean François Jouandeu, Gert Weinand (Webmaster de notre [SITE www.cored15.eu](http://www.cored15.eu)) et d'autres ! Qu'ils en soient remerciés !

La structure exécutive qui dialogue mais qui doit aussi prendre des décisions, est assurée aujourd'hui par Barbara Ropers, Jean Paul Vacandare et Daniel Werbrouck. L'objectif étant naturellement de décider à la majorité !

Ceci nous amène aux deux derniers points.

Il est très important que vous vous joignez à l'acte déclaratif numéro 2 du 18.11.14. Le texte de cet acte déclaratif n°2 est différent du premier et, là encore, le nombre de personnes s'engageant est un point essentiel pour appuyer la crédibilité de la démarche.

Nous sommes déjà largement au-delà de 400 personnes à partager les mêmes idées ; alors manifestez-vous auprès de la direction d'Euronat (si ce n'est déjà fait) en adressant un mail ou un courrier selon les instructions jointes (ou voir COLL INFO 21 mail).

Enfin, nous avons également besoin de vous pour financer notre refus de ces nouvelles redevances (frais d'actes, de consultations juridiques...). Il vaut mieux payer 100 € (ou plus si possible ou moins, comme vous le pouvez) maintenant que de voir doubler sa redevance en 10 ans...

Le RIB du COLLECTIF est joint à la présente. Il est au nom d'Armand Peront car nous n'avons pas de personnalité morale. Un reçu vous sera délivré et vous serez informés régulièrement de l'état du compte. Merci de cet « auto-soutien » ! En effet, c'est vous que vous soutenez en soutenant le Collectif !

Bien Cordialement,

Barbara Ropers, Jean Paul Vacandare, Daniel Werbrouck



CREDIT AGRICOLE
D'AQUITAINE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

| | Banque | Guichet | Numéro de compte | Clé |
|--------------------------|--|---------|------------------|-----------------|
| RIB FRANCE | 13306 | 00042 | 23062149450 | 76 |
| IBAN ETRANGER | FR76 1330 6000 4223 0621 4945 076 | | | BIC AGRIFRPP833 |
| Domiciliation | Nom et adresse du titulaire | | | |
| SAINT VIVIEN DE M(00042) | M. PERONT ARMAND OU M. ROPERS EKKEHARD | | | COMPTE JOINT |
| Tél : 0556094043 | 11 BOULEVARD CENTRAFRIQUE EUNONAT | | | |
| | 33590 GRAYAN ET L HOPITAL | | | |

Chèque
A. Peront Collectif
62 chemin de Dépée
33590 Grayan-2^e Hôpital

FILVERT :
09 88 22 00 00 *

INTERNET :
www.ca-aquitaine.com *

INTERNET MOBILE :
m.ca-aquitaine.fr *

